

## Mémoire du Réseau FADOQ

### Quel avenir pour les retraités québécois ? Réflexion sur le rapport D'Amours

Présenté dans le cadre des Consultations particulières sur le rapport *Innover pour pérenniser le système de retraite*

22 AOÛT 2013



la force du réseau

© Réseau FADOQ 2013

Responsables : Maurice Dupont, président et Danis Prud'homme, directeur général

Rédaction : Caroline Bouchard, Attachée politique - dossiers socio-économiques

Édition et révision : Sophie Gagnon – Conseillère en communications

Catherine Morel-Tison – Conseillère en communications et médias

## Table des matières

<b>RÉSUMÉ – CONTEXTE GÉNÉRAL .....</b>	<b>3</b>
A) Réseau FADOQ .....	3
<b>LA RETRAITE AU QUÉBEC, UN ENJEU MAJEUR .....</b>	<b>5</b>
A) Le Réseau FADOQ et la question des retraités au Québec .....	5
B) Prémises.....	7
C) Les enjeux socio-économiques découlant de l’instabilité des régimes de retraite. ....	8
i) L’accroissement de la pauvreté chez les aînés .....	8
<b>POSITION DU RÉSEAU FADOQ SUR LES PROPOSITIONS DU RAPPORT D'AMOURS.....</b>	<b>11</b>
A) Protection des RPD.....	11
B) Balises de la réforme des RPD.....	13
C) Rente de longévité .....	14
D) CELI ET RVER, bons pour la classe nantie. ....	15
<b>SOLUTIONS ENVISAGEABLES.....</b>	<b>16</b>
A) Bonification de la RRQ et du RPC .....	16
B) Valorisation et insertion des travailleurs d'expérience.....	17
C) Assurance-retraite.....	18
D) Les travailleurs comme créanciers prioritaires .....	18
<b>PENSER LES RÉGIMES DE RETRAITES AU-DELÀ DU « POLITIQUEMENT CORRECT » .....</b>	<b>19</b>
A) Transparence et saine gestion .....	19
B) La responsabilisation des employeurs .....	20
C) Réorientations législatives .....	21
<b>CONCLUSION – QUELLE EST LA PLACE DE NOS ÂÎNÉS AU QUÉBEC ?.....</b>	<b>23</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>25</b>

## RÉSUMÉ – CONTEXTE GÉNÉRAL

### A) Réseau FADOQ

Le Réseau FADOQ est un regroupement volontaire de personnes de 50 ans et plus dont l'objectif principal est d'améliorer la qualité de vie de ses membres et, par voie de conséquence, de l'ensemble des aînés québécois.

Actif dans le domaine du loisir, le Réseau FADOQ a également pour mission de défendre les droits de ses membres depuis maintenant 43 ans sur des sujets aussi variés que la santé, le logement, les revenus, le transport, le vieillissement et les conditions de vie des aînés. Le Réseau FADOQ défend les droits de ses membres afin de leur offrir un terrain propice à leur épanouissement, quel que soit l'endroit où ils habitent au Québec. L'implication sociale de ses membres contribue aussi au mieux-être de la communauté et à l'équilibre de notre société. Aujourd'hui, le Réseau FADOQ est présent dans l'ensemble du Québec et rassemble plus de 275 000 personnes autour de sa mission.

Le présent avis consiste en une réflexion suivant le dépôt du rapport D'Amours intitulé *Innover pour pérenniser le système de retraite*. En premier lieu, nous tenons à préciser le contexte dans lequel s'inscrit le rapport.

Le Québec est, à l'heure actuelle, en plein bouleversement démographique. D'abord, l'espérance de vie s'allonge et la population vieillit. Sans s'étendre sur les statistiques

répandues sur le vieillissement de la population, il est important de souligner qu'avec cette réalité s'accompagne celle de plusieurs retraites imminentes. Cependant, les conditions socioéconomiques actuelles ne permettent pas à la majorité des retraités d'avoir un niveau de vie décent. De fait, il est inquiétant de constater que plusieurs d'entre eux n'auront pas suffisamment d'épargnes pour subvenir à leurs besoins de base. Autrement, les retraités bénéficiaires d'un régime de pension ne sont pas assurés de leur revenu dû au rendement précaires des régimes de retraite.

La mise sur pied de la commission D'Amours fait suite au constat alarmant de la situation économique des régimes de retraite au Québec. De fait, de grandes compagnies, telles que White Birch et GM, ne sont plus en mesure de soutenir leur roulement économique en plus des régimes de retraite. Ainsi, dans le cadre d'une faillite, ce sont trop souvent les retraités qui en paient le prix par le biais de coupes dans leur propre salaire différé.

Le Réseau FADOQ salue l'initiative du gouvernement d'avoir mis sur pied une Commission particulière s'attaquant à la situation alarmante des régimes de retraite au Québec et de permettre à la société civile de s'exprimer sur le sujet. Il est important de dialoguer à la suite des propositions mises de l'avant par le comité D'Amours afin de créer un réel débat social et de prendre action de manière efficace et rapide.

Dans le cadre du rapport, le Réseau FADOQ tient à vous présenter la position du Réseau FADOQ entourant les enjeux des régimes de retraite (1), les problématiques et

revendications soulevées par la lecture du rapport (2), des solutions envisageables (3) ainsi que des pistes de réflexion à plus large échelle.

## LA RETRAITE AU QUÉBEC, UN ENJEU MAJEUR

Depuis plusieurs années, la question de la retraite est un enjeu latent au Québec. Elle représente la « patate chaude » passée de gouvernement en gouvernement. Il s'agit d'un sujet pressant pour lequel des mesures efficaces doivent être rapidement mises en place puisque la situation ne fait que se dégrader depuis des années. Dans une optique d'accès à un niveau de vie adéquat, nous nous devons, en tant que société, de réagir promptement avant que la situation ne se détériore davantage.

### A) Le Réseau FADOQ et la question des retraités au Québec

En 2009 le Réseau FADOQ, en collaboration avec la Fédération des associations de retraités du Québec (FARQ), a déposé un mémoire dans le cadre des consultations publiques sur le Régime de rentes du Québec. Plusieurs recommandations ont alors été formulées. En voici un aperçu :

1. Que la Régie des rentes, en consultation avec les associations de retraités, énonce un cadre d'action visant au respect des obligations des régimes complémentaires de retraite.
2. Augmenter le taux de cotisation à partir de 2010, à raison de 0,1 % par année, jusqu'à l'atteinte du taux d'équilibre tel que défini par la Régie des rentes. Ce taux devra être réévalué en tenant compte des évaluations actuarielles subséquentes.

3. Que le gouvernement du Québec étudie la possibilité de rétablir le crédit d'impôt pour le versement des cotisations au Régime de rentes. Ce crédit serait modulé en fonction de l'âge du cotisant.
4. Accorder le supplément de rente de retraite pour les années travaillées après 60 ans à toutes les personnes de 60 ans et plus qui travaillent et cotisent au Régime des rentes du Québec, qu'elles soient bénéficiaires d'une rente ou non.
5. Verser la rente au conjoint survivant de moins de 65 ans lors du décès tant que celui-ci a des enfants à charge, et ce, jusqu'à 25 ans ou jusqu'à l'atteinte du statut d'autonomie tel que défini par le programme d'aide financière aux études du Québec, selon la première des conditions atteintes.
6. Qu'à 65 ans, le conjoint survivant ait droit à une rente viagère égale à 60 % de la rente de retraite de base du décédé, soit la rente qui lui aurait été payable à 65 ans, avec ajustement actuariel si celui-ci décède après 65 ans. Que cette rente s'additionne à la rente de retraite du survivant jusqu'à concurrence de la rente de retraite maximale.

Le Réseau FADOQ maintient les demandes d'il y a quatre ans, mais pousse encore plus loin son intervention dans le présent mémoire. Cette réflexion fait état des positions du Réseau FADOQ quant aux « rénovations de chantier » envisagées dans le rapport D'Amours. Nous vous présenterons, comme à notre habitude, des pistes de solutions qui pourraient amener le comité à concevoir le dépôt de nouveaux projets de loi allant dans le sens de la protection des aînés du Québec.

Depuis 2009, le Réseau a entrepris plusieurs actions afin de faire avancer le dossier des retraités auprès des instances décisives :

- ✓ Nous avons réagi au projet de loi 11 par l'entremise d'un avis ;
- ✓ Nous avons rédigé le mémoire *L'avenir des régimes complémentaires de retraite ; la perspective des personnes de 50 ans et plus* ;

- ✓ Nous contribuons à la mise sur pied d'un symposium sur la santé financière des aînés ;
- ✓ Nous avons mené une campagne pour l'inscription automatique au programme de Supplément de revenu garanti ;
- ✓ Nous avons mené plusieurs campagnes de sensibilisation sur l'appauvrissement alarmant des aînés ;
- ✓ Et, finalement, nous avons élaboré une stratégie d'envergure nationale basée sur un nouveau contrat social en faveur des aînés du Québec.

Ces actions ont été entreprises afin de faciliter le débat social et la mise en place d'outils visant à s'attaquer à la question des régimes de retraite au Québec. Nous demandons que le gouvernement en fasse autant. Depuis 2009, la société civile s'est exprimée quant à différentes mesures pouvant être mises de l'avant pour solutionner la problématique des régimes de retraite. Nous demandons au gouvernement que des suites du rapport D'Amours des actions concrètes soient mises en place afin de mettre fin au « pelletage par devant ». Il est temps de se mettre à la tâche et de régler la situation. Nous devons passer outre la lourdeur bureaucratique et prôner l'efficacité dans le cas qui nous intéresse.

## **B) Prémisses**

Au Québec, la santé des régimes de retraite est très précaire. Les rendements économiques ne permettent pas une situation de *statu quo* et présentement, les



solutions et modifications amenées aux régimes de retraite québécois, font porter la majorité du fardeau de leur financement aux travailleurs et retraités. C'est, à notre avis, ce que laissent présager les rectificatifs proposés par le comité D'Amours et le Réseau FADOQ s'oppose catégoriquement à cette vision de l'enjeu. Nous favorisons une mutualisation des risques au prorata entre le gouvernement, l'employeur et le salarié ou le retraité, en ce qui a trait à la gestion des régimes de retraite.

### **C) Les enjeux socio-économiques découlant de l'instabilité des régimes de retraite**

Au fil des ans, le Réseau FADOQ a dénoncé plusieurs situations socio-économiques liées de près à la qualité de vie des aînés et plusieurs d'entre eux relèvent de la dégradation du système de régime de retraite québécois. Ces enjeux sont au cœur des priorités du Réseau FADOQ et composent le fil conducteur des revendications que nous vous présenterons.

#### **i) L'accroissement de la pauvreté chez les aînés**

Nous observons présentement une forte tendance à l'appauvrissement des aînés. Tandis que leur nombre va en s'accroissant, les aînés sont aux prises avec une diminution globale des ressources financières à leur disposition. Entre autres, nous avons assisté, dans les dernières décennies, à une abolition progressive des régimes de retraite complémentaires à prestation déterminée (RPD). De plus en plus, les entreprises considèrent que le fardeau d'un tel système est trop lourd pour être en mesure d'en assumer la responsabilité pleine et entière tout en respectant les contraintes législatives en matière de gestion du risque. Ainsi, l'instabilité des marchés, la précarité des taux d'intérêt ainsi que la lourdeur

administrative qui accompagne ce type de régime découragent fortement le patronat de mettre cette possibilité à la disposition de ses employés. Dans la dernière étude sur les régimes de retraite menée par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), on peut lire :

« Ce mouvement de diminution des RPD dans le privé relève principalement de l'initiative des dirigeants d'entreprises qui considèrent ce type de régime comme étant trop coûteux, trop imprévisible et trop lourd à administrer. »<sup>1</sup>

Qui plus est, les RPD ne sont pas de nature positive lors de l'évaluation des entreprises qui se retrouvent confrontées à d'importantes exigences de solvabilité. C'est ainsi que ces dernières tendent à encourager les régimes à cotisations déterminées (RCD) ou encore, les régimes hybrides. Cependant, ces régimes ne permettent pas d'assurer une prestation fixe ni la cohérence du système de pensions québécois qui doit reposer sur trois piliers fondamentaux : les régimes d'épargne à prestation déterminée, l'épargne personnelle et, finalement, les régimes de prestation publique.

Aujourd'hui, seulement un Québécois sur trois dispose d'un fonds de pension à prestations déterminées qui lui assurera des revenus de retraite suffisants pour maintenir son niveau de vie lorsqu'il quittera le travail. Pire encore, 47 % des Québécois ne disposent d'aucun régime de retraite collectif. Pour les baby-boomers, qui sont en quelque sorte la génération à avoir largement bénéficié de cet avantage, la partie n'est pas gagnée non plus. En raison du déséquilibre

---

<sup>1</sup> Maxime LEFRANÇOIS, Mathieu ST-ONGE, "Système de retraite au Québec et au Canada: constats et solutions", Institut de recherche et d'informations socio-économiques, rapport de recherche, Mars 2013, Montréal, p.21

démographique et des rendements qui ne sont pas toujours à la hauteur, la très grande majorité des régimes de pension privés à prestations déterminées sont aujourd'hui déficitaires. Il pourrait donc manquer d'argent dans la caisse pour assurer le paiement des rentes à cette masse de nouveaux retraités qui, ayant cotisé toute leur vie à leur régime de retraite privé, ont souvent mis peu d'argent de côté individuellement.

Malgré la vaste analyse menée par le comité D'Amours, les solutions ne sont pas miraculeuses. Voyant le Québec aux prises avec des finances publiques sous pression, ne disposant d'aucune marge de manœuvre, c'est surtout du côté de l'épargne individuelle que le comité semble encourager les Québécois à se tourner. Cette avenue nécessiterait un important changement de culture en ce qui a trait à l'épargne-retraite. Selon un sondage réalisé en 2012 par la firme Léger Marketing pour l'agence QMI, 68 % des Québécois âgés de 30 à 64 ans n'auraient aucun plan d'épargne en vue de leur retraite. C'est donc un nombre effarant de Québécois qui, advenant l'incapacité des régimes de pension à payer les rentes promises, pourraient avoir à s'en remettre uniquement aux régimes publics pour subvenir à leurs besoins.

Or, non seulement cette situation ferait en sorte que les aînés devraient accepter une baisse marquée de leur niveau de vie, mais elle viendrait accentuer l'iniquité intergénérationnelle, puisque les travailleurs devraient absorber le déficit de ces régimes publics par le biais de leurs taxes et de leurs impôts. Dans ce contexte, il

n'est pas surprenant que 84 % des personnes interrogées par Léger Marketing en 2012 aient affirmé être inquiètes quant à la pérennité de nos régimes de pension publics. Cet état de situation fait en sorte que le Réseau FADOQ s'inquiète des solutions proposées dans le rapport D'Amours.

## POSITION DU RÉSEAU FADOQ SUR LES PROPOSITIONS DU RAPPORT D'AMOURS

Le Réseau FADOQ s'est penché sur le rapport du comité d'experts sur l'avenir du système de retraite au Québec. Il aurait été préférable de lire un rapport allant au-delà des constats pour laisser place à davantage de solutions. Nous sommes dans une impasse sociétale et nous devons, collectivement, chercher des solutions hors des sentiers battus. Voilà pourquoi le Réseau FADOQ a certaines critiques et inquiétudes à émettre à l'égard du chantier proposé par le comité.

### A) Protection des RPD

Le Réseau FADOQ abonde généralement dans le sens du comité quant à l'importance de la préservation des régimes de retraite à prestation déterminée. De fait, il semble que la pérennité de ce pilier du système de pension permette une plus grande stabilité pour les bénéficiaires. Il s'agit d'un élément fondamental du renforcement du filet social. C'est la chance pour le salarié de profiter d'un haut rendement, grâce à la mise en commun des actifs. Cette stratégie permet à long terme de profiter d'une prestation plus

importante. Les RPD sont également un moyen efficace pour les retraités de pallier les fluctuations des marchés pour ainsi être en mesure d'assurer leur sécurité financière à plus long terme. Qui plus est, les RPD permettent à l'employeur d'attirer une main-d'œuvre qualifiée qui restera fidèle grâce à ces avantages sociaux de plus en plus rares. À ce titre, l'IRIS précise que:

«...les RPD permettent d'offrir une rémunération globale concurrentielle en ajoutant des prestations différées aux salaires et aux avantages sociaux. Ces régimes d'avèrent ainsi un outil d'attraction, de rétention et de gestion efficace de la main-d'œuvre. »<sup>2</sup>

Les RPD sont une méthode de planification financière prévisible et rentable dans la mesure où les parties s'entendent sur une gestion transparente et responsable. Qui plus est, le poids d'investissements que représentent les RPD contribue à la stabilité du système économique globale. De fait, les 10 plus importantes caisses de retraite au Canada, dont fait partie la Caisse de dépôt et placements du Québec, contribuent à concurrence de 400 milliards de dollars à l'économie canadienne.<sup>3</sup>

Ainsi, nous sommes d'avis qu'ils doivent être préservés sans toutefois être balisés et diminués de manière à entacher les droits acquis des travailleurs. Il importe de préciser que certaines modifications proposées aux RPD par le rapport D'Amours sont incohérentes avec le bien-être des travailleurs et retraités.

---

<sup>2</sup> Idem, p.32

<sup>3</sup> CAISSE DE DÉPÔT DU QUÉBEC, "Les dix plus importantes caisses de retraites au Canada, Toronto, 6 juin 2013, <http://www.lacaisse.com/fr/nouvelles-medias/communiqués/dix-plus-importantes-caisses-retraite-canada-alimentent-prosperite>

Les RPD rendent possible la création d'un système de retraite durable et efficace pour la société québécoise. Ne les laissons pas s'effriter par une série de compromis visant à amoindrir la responsabilité des employeurs dans le déploiement de ces régimes, et ce, pour une meilleure santé financière global de la province.

## B) Balises de la réforme des RPD

Bien qu'il appuie la conclusion du rapport en matière de pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées, le Réseau FADOQ tient à faire connaître ses préoccupations quant aux problèmes de mutualisation et de réciprocité de la réforme des RPD proposée par le comité d'Amours. Les mots d'ordre semblent être la flexibilité et le compromis dans la résolution de l'enjeu qui nous intéresse. Pourtant, le rétablissement de la mutualisation des risques devrait, selon le comité, passer par un assouplissement de la méthode de solvabilité pour aller vers un principe de « capitalisation améliorée ». Ce principe, bien que se voulant plus près de la « vérité des coûts », représente un risque d'iniquité intergénérationnelle de par la scission entre l'investissement à haut risque ou à faible risque des comptes **retraités** et **actifs**. Qui plus est, la prescription à cinq ans du processus de négociation, dans le cas d'une mésentente entre le patronat et les salariés lorsqu'il est question d'indexation des clauses accessoires, rejette toute possibilité d'une réelle « négociation ». Le droit à une décision unilatérale de la part de l'employeur vient violer tout principe de concertation entre les deux parties et déséquilibre la balance du pouvoir entre les acteurs qui négocient. Qui plus est, la perte des clauses d'indexation représentent une baisse constante dans le pouvoir d'achat des retraités et donc une forte augmentation de leur

appauvrissement. Cette disposition a pour conséquence d'exclure les retraités de l'économie québécoise et contribue donc à l'appauvrissement de la province.

Le Réseau FADOQ refuse de donner son accord à la mise en œuvre d'un tel manquement aux principes de syndicalisme, de médiation, de bonne entente, voire de bonne foi.

### **C) Rente de longévité**

La rente de longévité représente une sûreté permettant aux aînés de 75 ans et plus de profiter d'une prestation pour laquelle ils auraient contribué au cours de leur vie active. Cette rente se veut totalement capitalisée et se rapprochant de la vérité des coûts. Il s'agit d'une solution novatrice et envisageable. Cependant, le Réseau FADOQ souhaite émettre quelques réserves en la matière.

Dans les faits, la création de la rente de longévité pourrait être une proposition intéressante pour gérer le phénomène démographique du vieillissement de la population et la spéculation de longévité des prestataires. Cependant, elle semble laisser pour compte les travailleurs de 65 ans à 75 ans qui, comme nous l'avons mentionné précédemment, n'ont souvent ni épargnes personnelles, ni régime de retraite privé. Le Réseau FADOQ craint que cette rente soit une manière indirecte d'encourager les gens à rester sur le marché du travail jusqu'à 75 ans. Et, en ce sens, il importe de tracer le portrait des difficultés auxquelles font face les travailleurs de 50 ans et plus au Québec.

Plusieurs considérations doivent être mises en relief. D'abord, plusieurs individus n'ont pas la santé ni la capacité nécessaires pour demeurer sur le marché du travail. Ensuite, la tendance démontre de grandes difficultés de rétention des emplois après 50 ans. Finalement, pensons aux défis auxquels sont confrontés les individus devant faire un retour sur le marché du travail à l'âge de 65 ans. Nous pouvons imaginer que sans structures et mécanismes d'intégrations, les embûches seraient multiples.

La rente de longévité n'est pas une idée à rejeter, mais devons mettre en place un complément qui assurerait une qualité de vie adéquate pour les 65 ans et plus.

#### **D) CELI ET RVER, bons pour la classe nantie**

Dans le rapport, il semble clair que l'épargne personnelle doit prendre une place plus importante chez les travailleurs québécois. Bien qu'il s'agisse d'un revirement souhaitable, il nous semble évident que les aînés ne sont pas, pour la majorité, en mesure d'épargner lorsque leur revenu annuel brut est d'environ 25 800 \$ par année, selon une récente étude de l'ISQ.

En ce sens, les outils à l'épargne, tels que les CELI ou encore les RVER, servent à un pourcentage de la population qui a les moyens de mettre de l'argent de côté. Faire la promotion de ces produits d'épargne est une bonne initiative pour les plus nantis, mais n'aide en rien les individus qui n'en ont pas les moyens. Ainsi, à notre avis, bâtir la réforme de nos systèmes de retraite en incluant un pilier dédié aux plus riches de la société ne solutionne nullement l'enjeu important, soit celui de l'appauvrissement de



nos aînés. Nous devons concevoir une gamme de solutions adaptées à la réalité de la majorité des travailleurs et retraités québécois. La proposition mise de l'avant dans le rapport D'Amours présume d'une culture de l'épargne qui, pourtant, n'est pas présente au Québec. Plusieurs études démontrent que les Québécois s'endettent et ont peine à rembourser leurs emprunts. En considérant que ce sont de futurs retraités, nous devons favoriser et inculquer une culture de l'épargne tout en envisageant des solutions à court et moyen termes.

## SOLUTIONS ENVISAGEABLES

À la suite de l'analyse des propositions contenues dans le rapport, le Réseau FADOQ met de l'avant quelques solutions afin de soutenir de manière durable les retraités et, surtout, de prévenir l'appauvrissement des aînés du Québec.

### **A) Bonification de la RRQ et du RPC**

Le Réseau FADOQ croit qu'une des solutions à envisager dans le cadre de la réforme du système de retraite au Québec est la bonification des cotisations à la Régie des rentes du Québec pour arriver à une couverture de 50 % du salaire au moment de la retraite. L'élargissement de la couverture publique de la Régie des rentes du Québec et du Régime de pension du Canada serait un moyen privilégié d'assurer à la fois une épargne confortable à un plus grand nombre de futurs retraités et de générer des économies considérables aux gouvernements en matière d'aide au revenu pour les

aînés. De fait, en accordant le mandat à la RRQ de gérer une partie importante de l'épargne des Québécois, nous nous assurons, en tant que cotisants et citoyens, d'une transparence dans la gestion et nous contribuons au rayonnement de nos institutions publiques. En somme, cette solution est à la fois durable, sécuritaire et rentable.

## **B) Valorisation et insertion des travailleurs d'expérience**

Nous remarquons la prédisposition des instances gouvernementales à encourager le report de l'âge de la retraite. Par exemple, la rente de longévité pourrait être vue comme un outil de propagande à cet effet. Nous considérons qu'il est primordial que dans cette optique, les gouvernements mettent en place des stratégies de rétention des travailleurs de 50 ans et plus sur le marché du travail afin d'amoindrir les impacts de l'appauvrissement d'une population vieillissante. Nous croyons fermement qu'une stratégie pour les travailleurs d'expérience devra être mise en place rapidement afin de prévenir les impasses créées, entre autres, par un système de retraite déficitaire. Or, cette stratégie devra favoriser la reconnaissance des travailleurs d'expérience et la mise sur pied de méthodes de gestion flexibles et adaptées à la réalité des travailleurs de 50 ans et plus. Finalement, il est important que cette approche soit incitative pour les entreprises, par exemple par la mise en place d'une certification de reconnaissance des employeurs complices de l'expérience.

## C) Assurance-retraite

Les régimes complémentaires de retraite devront être joints à un projet d'assurance-retraite. Le Réseau FADOQ demande au gouvernement d'exiger des entreprises une responsabilisation accrue de la part des promoteurs des régimes de retraite privés. Ainsi, les entreprises devraient, en offrant un régime complémentaire de retraite, se prémunir d'une assurance en cas de faillite. Les travailleurs verraient alors leurs contributions, c'est-à-dire la partie différée de leur salaire, mieux protégées. Cette assurance aurait pour avantage majeur de garantir un revenu fixe à la fin des années actives des travailleurs. Le Réseau FADOQ est persuadé qu'il est de plus en plus nécessaire d'envisager l'implication d'assurances-retraites dans la restructuration du système de pensions québécois. Au minimum, il faudrait considérer une répartition des coûts d'une telle assurance entre l'employeur et le salarié, au prorata. Il est nécessaire de mettre de l'avant un plan d'action afin de protéger les salariés dans les cas de mauvaise gestion, de volatilité du marché, de faillite, etc.

## D) Les travailleurs comme créanciers prioritaires

Au-delà d'un projet d'assurance-retraite, le Québec doit être un chef de file et reconnaître le droit des retraités d'être considérés en tant que créanciers prioritaires dans le cas d'une faillite d'entreprise. De par la nature de l'entente et du prélèvement mensuel sur le salaire des travailleurs, nous sommes devant une entente contractuelle *de facto*. Ainsi, l'argent qu'un salarié accepte de différer de son salaire en vue de ses vieux jours lui appartient tout simplement et il relève de l'entreprise d'assurer la

prospérité de ces sommes, dans la mesure où elle choisit d'offrir un régime de pension complémentaire.

## PENSER LES RÉGIMES DE RETRAITES AU-DELÀ DU « POLITIQUEMENT CORRECT »

Il est primordial de penser les régimes de retraite en fonction de solutions novatrices et durables. Il faut que le gouvernement accepte de mettre rapidement en place des mécanismes permettant la bonne gestion, l'équité et la transparence, de manière à permettre un déploiement des régimes de retraite permettant de surmonter les difficultés encourues jusqu'à présent.

### A) **Transparence et saine gestion**

Une gestion laxiste a été depuis de nombreuses années l'apanage de plusieurs caisses de retraite. Il est temps d'y mettre fin. Ainsi, nous sommes d'accord avec les commentaires du comité en la matière. Nous sommes également d'avis que les acteurs des régimes de retraite doivent être aux faits des risques pouvant affecter les prestations et leur financement. Ceci dit, nous devons mettre en place des mécanismes de surveillance pouvant assurer l'imputabilité des entreprises. La saine gestion des cotisations est une responsabilité fondamentale de l'employeur qui choisit d'offrir un régime de retraite complémentaire.

Autrement, les statistiques démontrent qu'un important pourcentage de la population retraitée ou en voie de l'être affirme « gérer » lui-même son fonds de retraite. Pouvons-nous extrapoler en pensant que des gens, sans expertise dans le domaine pour la plupart, préfèrent administrer leur « bas de laine » plutôt que de faire confiance aux professionnels, par insatisfaction ou inquiétude ? Il est fondamental de mettre en place des balises à l'administration des fonds de retraite afin d'assurer la pérennité de ces derniers et de garantir la rentabilité du salaire différé investi par les travailleurs.

## **B) La responsabilisation des employeurs**

Les régimes de pension sont une responsabilité partagée entre le gouvernement, l'entreprise et le salarié. Cependant, nous avons noté dans le rapport D'Amours une grande disparité entre l'importance des responsabilités données aux employés comparativement à celles confiées à l'employeur. Le Réseau FADOQ tient à rajuster le tir puisque le fondement de la stabilité du système de pension repose sur l'équilibre de ces trois piliers.

Le rapport D'Amours semble indiquer que la responsabilité des employeurs réside dans la démocratisation ou « collectivisation » de l'épargne-retraite. D'accord, les employeurs ont une « responsabilité » envers la société quant à la pérennité des régimes de retraite. Par contre, la liquidité, l'investissement potentiel, le capital assurable et les avantages quant aux ressources humaines sont d'importantes raisons pour lesquelles un employeur a tout intérêt à offrir un régime de retraite.

Le Réseau FADOQ est d'avis que la responsabilisation de l'employeur réside dans une contrainte de bon usage de ces sommes, c'est-à-dire, en ayant un mécanisme de surveillance quant à l'utilisation des surplus, en n'offrant aucun congé de paiement lorsque la caisse est capitalisée, en limitant la flexibilité quant aux règles de solvabilité, etc.

De plus, comme mentionné précédemment, nous sommes d'avis que lorsqu'un employeur en vient à offrir un régime complémentaire de retraite, il devrait, obligatoirement, devoir se procurer une assurance-retraite en cas de faillite. Ce mécanisme aurait comme objectif d'inculquer une véritable culture de responsabilisation quant aux devoirs des employeurs d'assurer les vieux jours de leurs employés. Le rapport existant entre l'employeur et l'employé devrait être basée sur la réciprocité.

### **C) Réorientations législatives**

Finalement, nous sommes d'avis qu'il est primordial que le Québec s'oriente vers une réforme législative allant dans le sens de la protection des retraités. Nous nous devons de mettre des mécanismes législatifs en place de manière à garantir une protection supplémentaire des revenus des retraités.

Pour ce faire, nous pouvons nous inspirer du précédent créé par l'Ontario. En effet, notre province voisine a choisi de mettre sur pied un mécanisme de garantie pour les

fonds de pension. Avec le *Pension Benefits Guarantee Fund*, le gouvernement protège les revenus de sa population retraitée.

Si le Québec n'agit pas nous en subirons les conséquences collectivement puisque le gouvernement deviendra la source primaire de revenu par l'entremise du filet social. Qui plus est, la tendance juridique actuelle abonde dans le sens de la reconnaissance des retraités strictement en tant que créanciers ordinaires, c'est-à-dire ne possédant aucune sûreté particulière, comme ce fut le cas lors du dernier jugement de la Cour suprême soit : *Sun Indalex Finance, LLC c. Syndicat des Métallos*.<sup>4</sup> Nous devons décrier ce type de jugement qui s'éloigne de la tradition législative du Québec qui se veut protectrice du citoyen. En ce sens, nous pourrions nous inspirer de nos origines juridiques puisque nos comparses français, forts de la praxis syndicaliste, reconnaissent les travailleurs en tant que créanciers prioritaires et déterminent que le lien contractuel entre l'employé et l'employeur est basé sur la fiducie. Ainsi, ils reconnaissent la fiducie constructoire. Bien que le concept n'existe que *de facto* en droit québécois, plusieurs articles du Code civil indiquent qu'un enrichissement sans cause va à l'encontre de la loi. Il semble clair pour le Réseau FADOQ que le salarié et l'employeur ont un lien de mandant-mandataire et qu'il s'agit d'un contrat fiduciaire en ce sens que le créancier prioritaire dans le cas qui nous intéresse devrait être l'employé.

---

<sup>4</sup> Sun Indalex Finance, LLC c. Syndicat des Métallos, 2013 CSC 6

Le Québec doit donc envisager une réforme législative de manière à changer les mentalités et à rejoindre les porte-étendards de la protection citoyenne.

## CONCLUSION – QUELLE EST LA PLACE DE NOS AÎNÉS AU QUÉBEC ?

En dernier lieu, il est de notre ressort, en tant que société, d'aller au-delà du simple constat et de proposer de véritables solutions. Nous sommes d'avis que le présent rapport effleure la question des régimes de retraite et aurait dû proposer des solutions novatrices afin de pouvoir réellement envisager la pérennité du système de retraite québécois. Nous ne pouvons nous limiter à l'actualisation de « propositions-diachylons » qui engendreront d'autres conséquences perverses. Nous devons plutôt concevoir un système d'une architecture nouvelle et en ériger les fondations pour pouvoir ensuite construire de manière efficace et durable.

Le Québec doit se munir d'outils afin de revoir la place des retraités, et plus largement, des aînés, dans la société. Nous devons sortir de notre individualisme et bâtir notre avenir, celui d'une population vieillissante.

C'est pourquoi le Réseau FADOQ met de l'avant l'adoption d'un contrat social en faveur des aînés du Québec. Ce contrat reflète un besoin croissant d'une entente intergénérationnelle visant à modifier les mentalités et à entreprendre un bouleversement de l'organisation sociale. De façon concrète, nous proposons un projet qui assure une qualité de vie adéquate aux aînés par le biais de moyens touchant



toutes les facettes du quotidien. Nous préconisons une approche globale qui place la personne aînée au centre de la réflexion devant mener à l'adoption de programmes, de politiques publiques ou de comportements citoyens qui tiennent compte de grands principes, plutôt que d'exiger des aînés qu'ils s'adaptent et qu'ils ajustent leurs besoins en fonction des systèmes en place.

Assurer une qualité de vie adéquate aux aînés nécessite que l'on s'intéresse entre autres aux enjeux suivants :

- ✓ Les revenus, les régimes de retraite et le filet social
- ✓ Le logement
- ✓ L'alimentation
- ✓ Les loisirs

Dans le cadre de la vaste mobilisation menée par le Réseau FADOQ autour de ce contrat social, les thèmes suivants sont prioritaires : **la santé, le bien-être, la sécurité** et finalement **l'appartenance**. Nous visons ainsi à remettre la cause des aînés au cœur des priorités sociales afin de redonner à nos aînés la place qui devrait leur revenir.

## RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

- 1.** Les RPD doivent être protégés afin d'assurer un revenu de retraite décent aux salariés ainsi que d'assurer les acquis des travailleurs par l'entremise d'une surveillance accrue et le respect des règles de négociation collaborative.
- 2.** Afin d'assurer la qualité de vie des bénéficiaires, le Réseau FADOQ demande la bonification de la RRQ ainsi que du RPC.
- 3.** Nous demandons la mise sur pieds d'un programme d'intégration et de maintien des travailleurs d'expérience afin de leur garantir un revenu décent à la retraite.

4. Nous proposons la mise sur pieds d'une assurance-retraite afin de protéger les rentes des travailleurs à long terme.

5. Nous encourageons fortement le gouvernement à considérer la mise sur pieds d'une commission chargée de penser un nouveau cadre législatif dans le cas des régimes de retraite au Québec.

6. Le Réseau FADOQ exige du gouvernement la mise en oeuvre d'un contrat social visant à donner aux aînés la place qui leur revient au sein des priorités sociales.

## BIBLIOGRAPHIE

### Jugements

- Sun Indalex Finance, LLC c. Syndicat des Métallos, 2013 CSC 6

### Publications

- Comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois, "Innover pour pérenniser le système de retraite; Un contrat social pour renforcer la sécurité financière de tous les travailleurs québécois", avril 2013, Québec, p.219

- Maxime LEFRANÇOIS, Mathieu ST-ONGE, "Système de retraite au Québec et au Canada: constats et solutions", Institut de recherche et d'informations socio-économiques, rapport de recherche, Mars 2013, Montréal, p.61

## Articles

- Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic, "Rapport D'Amours: une majorité de Québécois appuient la rente de longévité", <http://aqrp.qc.ca/nouvelles/rapport-d-amours-une-majorite-de-quebecois-appuient-la-rente-de-longevite-399>
- Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic, "L'AQRP réagit favorablement au rapport D'Amours", <http://aqrp.qc.ca/nouvelles/l-aqrp-reagit-favorablement-au-rapport-d-amours-391>
- Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic, "Rapport D'Amours: les retraités de l'État réclament leur place" <http://aqrp.qc.ca/nouvelles/rapport-d-amours-les-retraites-de-l-etat-reclament-leur-place-390>
- Claude CASTONGUAY, "Le rapport d'Amours et la nécessaire épargne obligatoire; La rente longévité pleinement capitalisée préconisée par le comité ne résiste pas au test de la réalité", Le Devoir, 22 mai 2013, p.A7, <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/378706/le-rapport-d-amours-et-la-necessaire-epargne-obligatoire>

- Ariane KROL, "Inciter, pas punir", La Presse, 12 avril 2013, p.A16, <http://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/ariane-krol/201304/11/01-4640006-inciter-pas-punir.php>
- Michel GIRARD, "Faillite d'employeur et retraite éclopée", La Presse, 8 septembre 2012, p. LPA9, <http://affaires.lapresse.ca/opinions/chroniques/michel-girard/201209/07/01-4572118-faillite-demployeur-et-retraite-eclopee.php>
- Barbara SHECTER, "Canada edges up slightly in pension quality index", The National Post, 16 octobre 2012, p.FP3.
- Paul DELEAN, " Pension-plan woes hard to digest for retirees", The Gazette, 22 septembre 2012, p.C1-3, <http://www.montrealgazette.com/business/Pension+plan+woes+hard+digest+retirees/7279829/story.html>
- Louis ROY, "Rapport D'Amours sur les retraites - Espoir et déception; la réflexion ne doit pas s'arrêter là", Le Devoir, 22 avril 2013, <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/376261/espoir-et-deception>
- Claude CASTONGUAY, "Régimes de retraite - Le rapport D'Amours et la nécessaire épargne obligatoire", Le Devoir, 22 mai 2013, <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/378706/le-rapport-d-amours-et-la-necessaire-epargne-obligatoire>
- CAISSE DE DÉPÔT DU QUÉBEC, "Les dix plus importantes caisses de retraites au Canada, Toronto, 6 juin 2013, <http://www.lacaisse.com/fr/nouvelles-medias/communiqués/dix-plus-importantes-caisses-retraite-canada-alimentent-prosperité>